



COMMUNE D'ORTHEVIELLE

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 040-214002123-20250410-DEL20250410_003-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Orthevielle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Didier MOUSTIE, Maire.

Date de la convocation : jeudi 03 avril 2025

Présents :

Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Sandrine LABORDE, Bruno PASCOU, Sandra LIGNAU, Olivier ALLEMANDOU, Muriel DUCOURNAU, Hervé LATAILLADE, Jean-Marc DULUCQ, Michel RIVAL, Frédérique TALOU

Absents :

Emilie ROUX, Xavier DEMANGEON, Nathalie DARAGNES

Procurations :

Marie-Josée ESPEL a donné pouvoir à Sandrine LABORDE

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 11

Pouvoirs 1

Votants 12

N° DEL20250410-003

AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGÉTAIRE - EXERCICE 2024

BUDGET PRINCIPAL

Vu l'approbation ce jour du Compte Financier Unique 2024 du budget principal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2024

Constatant que le CFU ne fait apparaître aucun besoin de financement :

RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	
A/ Résultat de l'exercice	+ 181 299.40 €
B / Résultats antérieurs reportés	+ 90 000 €
C/ Résultat à affecter (A + B)	+ 271 299.40 €
D/ Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+ 1 221 013.14 €
E/ Solde des restes à réaliser d'investissement	-305 131.03 €



RAR Dépenses	-328 286.03 €
RAR Recettes	+23 155 €
Excédent / Besoin de financement	0 €
AFFECTATION = C	
1/ affectation en réserves R 1068 en investissement	0 €
2/ Report en fonctionnement R 002	+271 299.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

ARTICLE 1 -

La reprise du résultat de fonctionnement au compte R 002 excédent de fonctionnement reporté pour + 271 299.40 €

ARTICLE 2 -

La reprise du résultat d'investissement au compte R 001 excédent d'investissement reporté pour + 1 221 013.14 €

ARTICLE 3 -

De virer la somme de 161 299.40 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement (compte 023 en dépenses de fonctionnement / 021 en recettes d'investissement) pour équilibrer la section d'investissement.

Vote : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 10 avril 2025,

Le secrétaire de séance
Michel RIVAL



Le maire,
Didier MOUSTIE